

**COMMUNE DE MUS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 29 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le lundi quatre avril deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de MUS, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick BENEZECH, le Maire.

Présents : Madame Armelle GROSJEAN, 1<sup>ère</sup> Adjointe, Monsieur Stéphane CALANDRAS, 2<sup>ème</sup> Adjoint et Madame Solenne BAYLE GOUTORBE, 3<sup>ème</sup> Adjointe.

Mesdames et Messieurs Frédéric AUSSEL, Yaëlle BECHARD, Jean-Louis BLANC, Philippe CABOT, Emilie GACHON CARRETTE, Christelle LIVIGNI PALOMINO, Corinne ORTEGA DOREY, Philippe POUJOL, Etienne RAGOT, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Magali RABANIT, Monsieur Ghislain MARCANT.

Madame Magali RABANIT donne procuration à Madame Yaëlle BECHARD.

Monsieur Ghislain MARCANT donne procuration à Madame Armelle GROSJEAN.

La séance est ouverte à dix-huit heures et trente minutes. Madame Solenne BAYLE GOUTORBE est désignée secrétaire de séance.

Lecture du dernier compte rendu faite, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**022-2022 VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2022**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Armelle GROSJEAN qui soumet au Conseil municipal le projet de budget 2022. Elle suggère que le budget soit voté par chapitre. Accord du conseil.

Présentation du BP 2022 :

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 1 170 927.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Libellés	Montants	Chapitres	Libellés	Montants
011	charges à caractère général	215 152,00	013	atténuations de charges	13 400,00
			70	produits des services, domaine et ventes	10 180,00
012	charges de personnel, frais assimilés	357 800,00	73	impôts et taxes	19 663,00
014	atténuations de produits	19 000,00	731	fiscalité locale	596 980,00
65	autres charges de gestion courante	151 871,00	74	dotations et participations	132 900,00
66	charges exceptionnelles	28 200,00	75	autres produits de gestion courante	23 440,00
67	charges exceptionnelles	240,00	77	produits exceptionnels	278 100,00
023	virement à la section d'investissement	111 869,00	042	opérations d'ordre transfert entre sections	10 000,00
042	opération d'ordre de transfert entre sections	286 795,00	002	résultat reporté	86 264,00
		<b>1 170 927,00</b>			<b>1 170 927,00</b>

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 1 395 582.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Libellés	Montants	Chapitres	Libellés	Montants
001	solde d'exécution négatif reporté	84 046,00	13	subventions d'investissement	462 862,00
20	immobilisations incorporelles	73 000,00	16	emprunts et dettes assimilées	73 000,00
21	immobilisations corporelles	1 152 736,00	21	immobilisations corporelles	145 934,00
16	emprunts et dettes assimilées	75 800,00	10	dotations, fonds divers et réserves	127 689,00
040	opération d'ordre transfert entre sections	10 000,00	1068	excédents de fonctionnement capitalisés	187 433,00
			021	opération d'ordre de transfert entre sections	111 869,00
			040		286 795,00
		<b>1 395 582,00</b>			<b>1 395 582,00</b>

Le conseil municipal ayant entendu la présentation budgétaire pour l'exercice 2022, il est procédé au vote de ce dernier par chapitre.

Le Conseil municipal vote le budget prévisionnel de 2022 ainsi :

Les dépenses à la section de fonctionnement :

- 011 – charges à caractère général : vote à l'unanimité.
- 012 – charges de personnel, frais assimilés : vote à l'unanimité.
- 014 – atténuations de produits : vote à l'unanimité.
- 65 – autres charges de gestion courante : vote à l'unanimité.
- 66 – charges financières : vote à l'unanimité.
- 67 – charges exceptionnelles : vote à l'unanimité.
- 023 – virement à la section d'investissement : vote à l'unanimité.
- 042 – opération d'ordre de transfert entre sections : vote à l'unanimité.

Les recettes à la section de fonctionnement :

- 013 – atténuations de charges : vote à l'unanimité.
- 70 – produits des services, domaine et ventes : vote à l'unanimité.
- 73 – impôts et taxes : vote à l'unanimité.
- 731 – fiscalité locale : vote à l'unanimité
- 74 – dotations et participations : vote à l'unanimité.
- 75 – autres produits de gestion courante : vote à l'unanimité.
- 77 – produits exceptionnels : vote à l'unanimité.
- 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections : vote à l'unanimité.
- 002 – résultat reporté : vote à l'unanimité.

Les dépenses à la section d'investissement :

- 001 - solde d'exécution négatif reporté : vote à l'unanimité.
- 20 – immobilisations incorporelles : vote à l'unanimité.
- 21 – immobilisations corporelles : vote à l'unanimité.
- 16 – emprunts et dettes assimilées : vote à l'unanimité.
- 040 - opération d'ordre transfert entre sections : vote à l'unanimité.

Les recettes à la section d'investissement :

- 13 – subventions d'investissement : vote à l'unanimité
- 16 – emprunts et dettes assimilées : vote à l'unanimité
- 21 – immobilisations corporelles : vote à l'unanimité
- 10 – dotations, fonds divers et réserves : vote à l'unanimité
- 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés : vote à l'unanimité
- 024 – produits de cessions d'immobilisations : vote à l'unanimité
- 021 – virement de la section de fonctionnement : vote à l'unanimité
- 040 – opération d'ordre de transfert entre sections : vote à l'unanimité

Pour copie conforme,  
A Mus, le 05 avril 2022,  
Le Maire,



Patrick BENEZECH.